



Vitry-le-François

Le 27 juin 2024

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VITRY-LE-FRANÇOIS**

**Procès-verbal de la séance du
Jeudi 04 Avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, **le 04 avril à 18 heures 00**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans le Grand Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville à VITRY-LE-FRANÇOIS, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOUQUET, Maire, suite à la convocation faite le 29 mars 2024, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL,

✎ **DÉSIGNE** Monsieur Gérard TINDILLIERE pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents : MM. BOUQUET, MOUTON, Mme RÉOLON, M. BURCKEL, Mme COLLIN (à partir de 18h20), M. TINDILLIÈRE (jusqu'à 19h05), Mme VÉGA, M. GONTHIER, Mme JACQUEMOT, MM. GREENHALGH, FONTAINE, Mmes SERRE, PARIS, BAUMEL, GOUILLY, LEPAGE, COLSON, MM. ROCH, BEAUJOIN, Mme CHEMINI, MM. MAUPOIX (à partir de 18h50), TRIOLET (à partir de 18h15), Mme MUNSTER (jusqu'à 20h25), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN (jusqu'à 20h25).

Absents excusés : M. TESTA, Mme FAVIER, M. CARDOSO, Mme BERTIN, M. HMISSI, Mme GOLLÈS, M. ERRE.

10 pouvoirs sont déposés sur le bureau de Monsieur le Maire :

- ✓ M. TINDILLIÈRE donne pouvoir à Mme JACQUEMOT (à partir de 19h05) ;
- ✓ M. TESTA donne pouvoir à M. MOUTON
- ✓ Mme FAVIER donne pouvoir à Mme RÉOLON ;
- ✓ M. CARDOSO donne pouvoir à M. BURCKEL ;
- ✓ Mme BERTIN donne pouvoir à Mme COLLIN ;
- ✓ M. HMISSI donne pouvoir à M. TINDILLIÈRE (jusqu'à 19h05) ;
- ✓ M. MAUPOIX donne pouvoir à M. GONTHIER (jusqu'à 18h50) ;
- ✓ Mme MUNSTER donne pouvoir à M. DUCHÊNE (à partir de 20h25) ;
- ✓ Mme GOLLÈS donne pouvoir à M. TRIOLET (à partir de 18h15) ;
- ✓ M. MIRGODIN donne pouvoir à M. EL GHALLOUSSI (à partir de 20h25).

Il est ensuite procédé à l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Après lecture du rapporteur, il est fait état des débats et de la décision du Conseil municipal pour chaque délibération inscrite à l'ordre du jour, comme suit :

N°	DÉLIBÉRATIONS	RAPPORTEURS
	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 1^{er} février 2024 <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u> 1 Installation d'un conseiller municipal et désignation dans diverses instances 2 Validation de l'avenant numéro 3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » <u>FINANCES</u> 3 Produit des contributions directes 2024 – Vote des taux 4 Vente de l'ouvrage sur l'histoire de VITRY-LE-FRANÇOIS 5 Adhésion au Cerema 6 Transfert de la taxe locale sur la publicité extérieure 7 Demandes de subvention : appel à projets « Grande cause nationale » de la Région Grand-Est et « Promotion de la pratique d'une activité physique favorable à la santé » de l'ARS 8 Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Construction de 15 logements locatifs – 41-43 rue du Bac (1^{ère} tranche) à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 963.939,00 € 9 Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Construction de 25 logements collectifs/individuels – 41-43 rue du Bac (2^{ème} tranche) à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 1.730.004,00 € 10 Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Acquisition-amélioration de 20 logements locatifs – 1 place Royer Collard à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 1.378.542,00 € <u>PERSONNEL MUNICIPAL</u> 11 Création et suppressions de postes – Tableau des effectifs 12 Mise en place d'un système de traitement automatisé de présence et d'un logiciel de gestion des temps de travail et mise en conformité du règlement du temps de travail 13 Mise à jour du règlement hygiène et sécurité 14 Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents – Mandat au centre de gestion de la Marne <u>LECTURE PUBLIQUE</u> 15 Ouvrages sortis des collections – Fixation des prix de vente <u>AFFAIRES CULTURELLES</u>	M. le Maire D. FONTAINE M. le Maire L. BURCKEL T. BEAUJOIN D. FONTAINE C. PARIS A. ROCH A. ROCH A. ROCH A. LEPAGE C. VÉGA C. GONTHIER T. MOUTON A. JACQUEMOT

16	Une place au soleil 2024 – Vitry Plage – Encarts publicitaires	A. RÉOLON
<u>SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE</u>		
17	Convention de progrès avec les associations	C. GONTHIER
<u>MARCHÉS PUBLICS</u>		
18	Création d'un groupement de commandes pour les prestations de location-entretien des tenues de travail et équipements de protection individuelle – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants	V. MAUPOIX
19	Création d'un groupement de commandes pour le renouvellement du parc informatique – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes	V. MAUPOIX
<u>POLITIQUE DE LA VILLE</u>		
20	Approbation du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 »	T. MOUTON
21	Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville	M. le Maire
22	Programme d'actions éligibles à la dotation politique de la ville 2024	T. MOUTON
23	Convention d'objectifs et de moyens avec l'association « l'échiquier châlonnais »	S. BAUMEL
<u>PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN</u>		
24	Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU Ecoquartier du Hamois	M. le Maire
<u>URBANISME</u>		
25	Bilan des acquisitions et cessions foncières 2023	G. TINDILLIÈRE
<u>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</u>		
26	Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables après concertation publique	P. GREENHALGH
<u>TRAVAUX</u>		
27	Plan d'accessibilité de la voirie	P. GREENHALGH

LE CONSEIL,

 **ADOpte**, à l'unanimité, le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2024.

Délibération n°1 : Administration Générale – Installation d’un Conseiller Municipal et désignation dans diverses instances

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l’unanimité,

↳ **PREND ACTE** de l’installation de Madame Rania CHEMINI dans ses fonctions de membre du Conseil Municipal de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;

↳ **APPROUVE** la désignation de Madame Rania CHEMINI pour siéger au sein de la commission « Ville citoyenne ».

Arrivées de M. TRIOLET à 18h15 et de Mme COLLIN à 18h20.

Délibération n°2 : Administration Générale – Validation de l’avenant numéro 3 à la convention « Action Cœur de Ville »

M. EL GHALLOUSSI souhaite d’abord la bienvenue à notre nouvelle collègue. S’agissant du 1^{er} avenant de cette convention il y avait près de 158 logements sociaux construits en centre-ville qui étaient prévus, aujourd’hui on voit paraître de nouveaux périmètres dont l’ancienne friche Nithard, on peut s’imaginer que c’est pour de la construction de logements sociaux. Par rapport au projet du Hamois, le projet de requalification du Hamois et tout le sujet du peuplement, des parcours résidentiels et de l’évolution possible sur le territoire pour les habitants du quartier prioritaire du Hamois, vous estimez qu’aujourd’hui le programme cœur de ville répond à la demande de parcours résidentiel et l’évolution, des habitants qui quittent aujourd’hui les quartiers prioritaires pour éventuellement aller vers le centre-ville ?

M. FONTAINE répond que cela correspond bien à la volonté de la collectivité et aux besoins de notre ville aujourd’hui.

M. EL GHALLOUSSI : Monsieur le Maire, vous êtes Maire et Président de l’intercommunalité, la question du logement, la stratégie de logement, de peuplement, d’habitat, c’est un sujet que vous maîtrisez, aujourd’hui la nouvelle offre de logements sur le territoire répond selon vous au parcours résidentiel des habitants qui quittent les quartiers prioritaires. Est-ce qu’aujourd’hui les premiers programmes livrés ont permis à des habitants de quitter les quartiers pour aller au centre-ville ou votre stratégie c’est seulement d’attirer des nouveaux habitants ?

M. le Maire répond que la réponse a déjà été apportée par M. Fontaine et qu’il ne peut que corroborer ses propos, c’est un excellent rapporteur, il connaît parfaitement ses dossiers et vous avez parfaitement compris également que s’agissant de l’extension du périmètre pour la friche Nithard on n’en est pas encore à la définition d’un programme. On en est à l’idée de pouvoir rentrer cette superficie qui est importante dans le cœur de ville pour en faire bénéficier à terme les opérations immobilières qui vont s’y dérouler, pour l’instant nous ne sommes pas propriétaires, le propriétaire est l’ancienne société. L’idée est de s’inscrire dans une trajectoire pour en faire un écoquartier et de ne pas laisser ce terrain, enfin cette possibilité d’aménagement sans perspective pour simplement une bonne raison, les terrains sont immobilisés. Enfin il y a des mesures à prendre pour qu’un jour la Ville puisse bénéficier de cette réserve mais il n’est pas d’actualité aujourd’hui de commencer à engager des programmes, il y a déjà des programmes engagés qui doivent être menés à terme et tout à l’heure nous aurons l’occasion de délibérer sur le NPNRU, c’est ça le programme phare de la collectivité, c’est la priorité n°1 et c’est dans ce cadre-là que les opérations de relogement, de diversification du parcours doivent se faire et vous n’avez certainement pas ignoré ou ça n’a pas échappé à votre sagacité qu’il y a quelques modifications au titre du projet du NPNRU, en particulier l’augmentation du nombre de parcelles qui vont être mises à la vente parce que ça répond à une demande, concrètement c’est ça la diversification des parcours et la mixité.

M. MIRGODIN dit qu'il s'abstiendra sur cette délibération. Il y a certes des opérations qui sont intéressantes, comme l'aire de camping-car, qui est un équipement dont on a besoin, par contre sur certaines opérations, comme les aménagements, «entrées de ville et réaménagement de la nationale 4 » de la fiche page 58, plusieurs débats ont eu lieu là-dessus au conseil municipal, il faut que l'on continue des aménagements de sécurité sur cette nationale comme on a pu le faire sur la route de Châlons. Alors pourquoi ne pas profiter de cette opportunité ? A moins que cela soit identifié dans la fiche sécurisation des cheminements piétonniers et organisation de la circulation routière, dans ce cas-là je m'en réjouirai et si ce n'est pas le cas il faut les intégrer. Il y a des opérations qui à mon sens ne sont pas nécessaires, en tous cas mal calibrées dans le temps, comme la requalification de la prison, au vu du montant des travaux eu égard à une subvention du Département généreuse en appliquant les fameux 20 %.

M. le Maire souligne que c'est le guide des aides qui est d'application républicaine. L'égalité devant l'impôt c'est quand même un principe républicain et l'égalité devant la distribution des subventions c'est un autre principe républicain.

M. MIRGODIN souligne que le Département, tout comme d'autres collectivités, sont libres des subventions qu'ils accordent. S'agissant de la maison de santé pluriprofessionnelle sur le site de l'ancienne piscine, il est intéressant que l'on ait cette fiche. Serait-il possible de nous apporter des précisions sur ce projet ? Est-ce qu'il aura bien lieu sur le site de l'ancienne piscine ? Quand est-ce que les travaux débiteront ? Qui sera le porteur du projet ? Qui portera l'investissement ? Est-ce que notre collectivité interviendra financièrement dans cette opération ? C'est l'occasion de pouvoir en discuter. Sur la salle multisports, même question. Ou est-ce que c'est juste le lancement d'une étude ?

M. FONTAINE confirme que l'implantation d'un terrain pour camping-car est nécessaire. S'agissant des entrées de ville, il y a 4 entrées donc il y aura des études même sur la nationale. Concernant la résidence des personnes âgées, l'emplacement n'est toujours pas défini et arrêté, l'importance c'est d'avoir ce projet, et celui-ci est suivi avec l'ARS.

M. le Maire dit qu'il y a une réunion dans un mois à peu près avec les cabinets qui travaillent, qui font la restitution.

M. MIRGODIN insiste sur la localisation de la maison de santé pluriprofessionnelle car il est indiqué sur la fiche page 69 que le site est l'ancienne piscine et là vous dites on n'est pas sûr de la localisation.

M. le Maire : non, ce n'est pas encore sûr.

M. MIRGODIN souligne que sa question est légitime. C'est pour ça que je vous demande où est-ce que l'on en est ?

M. le Maire répond qu'il y a deux autres hypothèses qui ont été formulées, qui permettent aussi d'avoir d'autres financements.

M. MIRGODIN : mais est-ce que c'est notre collectivité qui construirait ?

M. le Maire : vous savez qu'elle a forcément un rôle central, s'il n'y a pas la collectivité ça ne se fait pas.

M. MIRGODIN : mais est-ce que la collectivité, comme on l'a vu dans d'autres communes de notre département, est-ce que c'est notre collectivité qui portera cet investissement ?

M. le Maire : c'est vraisemblable qu'elle soit maître d'ouvrage, mais après on peut faire une délégation, c'est l'option dans laquelle on est.

M. MIRGODIN : donc le projet là comme vous le concevez c'est que ce soit notre collectivité qui soit porteuse de projet, ce qui nous permettrait d'avoir un certain nombre d'aides.

M. le Maire : le projet se monte et donc l'objectif c'est d'optimiser les financements et puis d'avoir un projet qui se fera d'ailleurs sur une première phase et puis une phase d'extension. Le travail porte aujourd'hui sur, comment faire une extension de la maison, répondre au départ avec une maison qui est en capacité suffisante pour répondre à une demande professionnelle puis après une évolution qui s'inscrira dans le temps.

M. MIRGODIN : Monsieur le rapporteur vous n'avez pas répondu à ma question sur la salle multisports, page 73.

M. FONTAINE répond qu'il faut la prévoir et on en a déjà discuté de cette salle, et là aussi le comité de pilotage prendra la direction au moment voulu.

M. MIRGODIN : est-ce que l'on a une idée du coût prévisionnel ou pas ?

M. FONTAINE répond que non mais il est important de la prévoir dès maintenant dans l'avenant.

M. DUCHENE dit que s'agissant de la salle multisports, son collègue M. MIRGODIN a raison de souligner le sujet. Il rappelle que la Région s'était engagée à rénover le gymnase du lycée, et il faudrait donc organiser la salle afin qu'elle puisse accueillir des activités d'escrime ou un dojo pour les activités de sport de combat mais rappeler aussi qu'il y a aussi un investissement relativement lourd de la part de la Région sur le sujet, et par ailleurs j'indique que la Région étant impliquée dans à peu près la moitié des opérations en termes de financement, je ne prendrai pas part à la délibération et la Région fera son office, c'est-à-dire de ne pas sélectionner les projets mais appuyer tous les projets qui seront soutenues par la collectivité.

M. le Maire remercie de cette précision. Il ajoute que l'idée, c'est qu'une des ailes de la friche Sarreguemines soit transformée, elle s'y prête bien car elle est voûtée et serait adaptée en particulier pour pratiquer l'escrime mais il faut encore étudier ce projet.

Et ce projet viendra pour remplacer l'actuelle maison des sports qui arrive en bout de course et qui ne peut plus s'étendre parce qu'elle est complètement enclavée. L'ancien hall de l'établissement qui a un peu plus d'un siècle serait rénové, mais pour l'instant la collectivité n'est pas encore propriétaire, les actions sont en cours de définition au sein des cabinets qui travaillent en particulier de l'établissement public foncier du Grand-Est qui va assurer la totalité des opérations de démolition et de préservation des bâtiments qui seront transformés. La modification complète de cette ancienne friche c'est un projet qui sera terminé d'ici une dizaine d'années, peut-être un peu moins mais dans cet ordre-là.

M. EL GHALLOUSSI demande si un maître d'ouvrage a été trouvé suite au désengagement du foyer rémois pour le projet de maison de retraite prévu et, par rapport à la réhabilitation des locaux de l'APEI. Et est-ce que ce projet est toujours d'actualité ?

M. le Maire répond que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour dans le cœur de ville. Ce n'est pas à nous de trouver, on a assuré la reprise de l'AAPA par l'ALEFPA qui a évité les licenciements, maintenant c'est une structure indépendante et c'est à elle de voir avec les bailleurs. Il ne faut pas être dans la confusion, il faut être très clair dans ce que l'on raconte. On aura notre mot à dire en ce qui concerne la localisation parce que l'on va instruire un permis de construire le moment venu et que le PLU permet à certains endroits, pas à d'autres et donc il y aura bien évidemment une construction qui sera conforme aux prescriptions d'urbanisme. Après on sera peut-être amené à participer à des financements, certainement à des garanties d'emprunt mais c'est dans un deuxième temps. Pour l'instant ce n'est pas nous qui sommes gestionnaires des RPA.

M. FONTAINE souligne qu'il y a confusion quand même parce que ce n'est pas une maison de retraite. Par ailleurs l'AAPA c'est une association, donc c'est privé, et la collectivité est intervenue pour consolider cette association, le nécessaire a été fait par la Ville pour que celle-ci soit pérenne avec la reprise des résidences pour personnes âgées.

M. le Maire ajoute que l'APEI est aussi une structure indépendante, la Ville respecte l'identité et l'entité juridique d'établissements qui sont autonomes et qui ont un conseil d'administration démocratiquement élu et ce sont eux qui prennent leurs décisions et après ces décisions souvent ils se tournent vers nous, vers les partenaires, mais le premier partenaire financier de l'APEI c'est l'ARS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 5 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER, M. EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN, M. DUCHÊNE ne prenant pas part au vote.

↳ **APPROUVE** l'avenant n°3 à la convention cadre « Action Cœur de Ville » avec l'ensemble des projets ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cet avenant et tous les actes liés à sa mise en œuvre, et à solliciter les subventions correspondantes aux taux les plus élevés possibles auprès des Fonds Européens FEADER – Programme LEADER, de l'État, de la Région, du Département, de la Banque des Territoires, d'Action Logement, de l'ANAH et de tout autre partenaire qui serait amené à être sollicité ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les conventions financières dont l'objet porte sur une opération Action Cœur de Ville figurant dans l'avenant ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions immobilières, avec les bailleurs sociaux et Action Logement, permettant d'établir des réserves de crédits pour les programmes immobiliers détaillés dans l'avenant ;

↳ **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux différents budgets de la collectivité.

Délibération n°3 : Finances – Produit des contributions directes 2024 – Vote des taux

M. MIRGODIN fait remarquer d'abord qu'il y a une erreur dans le tableau sur le total des bases effectives 2023 et bases prévisionnelles 2024 et en bas de page de la délibération on a un total de 13 millions alors que l'on a déjà 14,6 millions en base sur le foncier bâti. Ensuite pour la bonne compréhension de nos collègues, sur les bases prévisionnelles 2024 on voit qu'elles augmentent de 3,05 en fait c'est 3,5 la revalorisation des bases et donc on perd 0,45 en volume à peu près, parce que l'on avait une revalorisation de 3,5. Comment se fait-il que les bases sur la taxe d'habitation baissent aussi fortement ?

M. le Maire répond qu'on a l'incidence des déconstructions. Sur les résidences secondaires il y a eu des litiges avec les services fiscaux et ils ont été amenés à réviser leur copie parce qu'il y avait une série de contestations assez importantes et donc il y avait une surestimation des bases et des gens ont pu démontrer qu'ils n'étaient pas résidence secondaire et qu'ils ne devaient pas être taxés à ce titre.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 26 avis favorables et 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN.

↳ **FIXE** les taux d'imposition pour 2024 à :

- pour la taxe foncière (bâti) : 37,10 % ;
- pour la taxe foncière (non bâti) : 21,39 % ;

- pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 21,96 %.

↳ **DIT** que les recettes correspondantes sont inscrites au budget 2024 ;

↳ **CHARGE** Monsieur le Maire de la transmission de ces informations aux services préfectoraux.

Délibération n°4 : Finances – Vente de l'ouvrage sur l'histoire de VITRY-LE-FRANÇOIS

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **FIXE** à 15,00 € T.T.C. (14,22 € H.T.) le prix de vente au public de l'ouvrage « *Vitry-le-François à travers les âges* » (ISBN : 978-2-9592515-0-4) ;

↳ **DIT** que dans le cas de la conclusion d'une convention de dépôt et de mise en vente, dont le projet est ci-annexé, le prix de vente au dépositaire est fixé à 9,53 €, 33 % du prix de vente H.T. lui restant acquis au titre de sa commission sur chaque vente ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de dépôt-vente liant la Ville à chaque dépositaire, ses éventuels avenants, et plus largement tout document se rapportant à ce dossier ;

↳ **DIT** que les dépenses et les recettes sont inscrites au budget correspondant.

Délibération n°5 : Finances – Adhésion au Cerema

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à adhérer au Cerema ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à solliciter l'expertise du Cerema dans le cadre des projets de la Ville ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Arrivée de M. MAUPOIX à 18h50 (pouvoir à Mme JACQUEMOT).

Délibération n°6 : Finances – Transfert de la taxe locale sur la publicité extérieure

M. MIRGODIN demande combien perçoit la Ville pour cette taxe ? Et est-ce que l'on a une idée de l'assiette de cette future taxe à l'échelle de la Communauté de communes ?

M. FONTAINE répond qu'à l'échelle de la Communauté de communes cela représenterait un produit de 20.000,00 € et pour nous je crois que c'était 80.000,00 € pour Vitry.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 4 abstentions : Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN.

↳ **ÉMET** un avis favorable au transfert à la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der, de la taxe locale sur la publicité extérieure, pour l'ensemble du périmètre communautaire, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

↳ **DIT** que ce transfert s'accompagnera d'une attribution de compensation, intégrant charges et produits, prise en compte dans le cadre de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.) ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à notifier cette délibération à la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der ;

↳ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toute mesure d'exécution liée à la mise en œuvre de la présente délibération.

Délibération n°25 : Urbanisme – Bilan des acquisitions et cessions foncières 2023

M. DUCHENE souligne qu'il a déjà eu l'occasion de s'exprimer au sein de ce conseil municipal sur l'absence de publicité notamment sur les acquisitions qui sont réalisées, donc en l'état il ne peut pas voter ce bilan des acquisitions puisque sur la méthode nous avons eu l'occasion de faire remonter sur certains dossiers traités précédemment, des réserves que nous avons pu avoir, des potentiels manques à gagner qui avaient été repérés pour la collectivité face à un marché qui est particulier dans le cas de vente immobilière et par ailleurs une absence de publicité, quand j'entend publicité c'est la mise sur le marché d'un bien qui doit être connue de tous et non pas être opérée par un opérateur à destination d'un autre opérateur. Donc voilà les points sur lesquels nous avons de potentielles critiques et sur lesquelles nous restons à votre disposition pour étayer.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSI, Mme GOLLÈS, M. MIRGODIN.

➔ **APPROUVE** le bilan des acquisitions et cessions réalisées par la Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS en 2023 récapitulé dans les tableaux ci-après :

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2023 A - ACQUISITIONS

Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS

NOM DE L'ANCIEN PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX D'ACQUISITION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
BRUHAT Christophe, BRUHAT Stéphane, RONEZ Marie-Françoise	Ruelle du Bac	AE 1480 (63 m²) AE 1483 (16 m²)	4 345,00 €	23 juin 2023	22 juin 2017
MERESSE Patrice	31 rue du Grand Parc	AE 1499 (493 m²) AE 1500 (69 m²) AE 1501 (61 m²)	8 099,00 €	25 juillet 2023	30 septembre 2021 25 novembre 2022
BUTEK Gérard	Les Marais	AH 30 (2136 m²) AH 112 (3844 m²)	5 232,40 €	21 septembre 2023	16 juin 2023
SCI PATRIM'INVEST	11 Place d'Armes	AY 76 (382 m²)	259 000,00 €	8 décembre 2023	28 septembre 2023
LASNIER Rémy	Rue du Grand Parc	AE 1372 (56m²) AE 1487 (731 m²)	14 677,62 €	16 février 2024	24 mars 2022

ETAT DES OPERATIONS FONCIERES REALISEES EN 2023 B - CESSIONS

Commune de VITRY-LE-FRANÇOIS

NOM DU NOUVEAU PROPRIETAIRE	ADRESSE	REF. CAD. SUPERFICIE	PRIX DE CESSION	DATE DE SIGNATURE DE L'ACTE	DATE DE LA D.C.M.
LAUMOND Ludovic GAGNEUX Sophie	Chemin du Pont Levis	BD 300 (2840 m²)	209 000,00 €	11 octobre 2023	26 janvier 2023

Départ de M. TINDILLIÈRE à 19H05.

Délibération n°7 : Finances – Demandes de subventions 2024 – Conférence des financeurs du département de la Marne - Appel à projet « Promotion de la pratique d'une activité physique favorable à la santé » - Agence Régionale de Santé

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité, M. DUCHÊNE ne prenant pas part au vote.

- ✚ **SOLLICITE** les concours financiers de la Région Grand-Est et de l'A.R.S. pour le projet précité, au taux le plus élevé possible ;
- ✚ **ARRÊTE** le plan de financement prévisionnel suivant :

Coût total prévisionnel de l'opération (H.T.) : 4.250,00 €

Financeurs :

Conférence des financeurs (40.00 %) : 1.700,00 €

A.R.S. (40,00 %) : 1.700,00 €

Autofinancement (20,00 %) : 850,00 €

- ✚ **ENGAGE** notre collectivité à réaliser le programme sportif et nutritionnel « haltère et fourchette » ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer les demandes de subventions afférentes auprès de tout financeur potentiel de cette opération ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce programme.

Délibération n°8 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia – Construction de 15 logements locatifs – 41-43 Rue du Bac (1^{ère} tranche) à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 963.939,00 €

M. DUCHENE souligne que là encore c'est un sujet que l'on a eu l'occasion d'aborder à plusieurs reprises sur la question du logement social dans la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. Simplement sur le 41-43 rue du Bac, il s'agit de lancer une opération sur l'ancienne clinique François 1^{er} près de laquelle, en étant voisin, on a l'occasion de passer, mais on peut s'interroger simplement sur l'attractivité de Vitry qui fait que sur un terrain qui est si bien placé, dans un quartier qui est très attractif, on aille chercher Plurial Novilia pour construire des logements. D'autant plus que c'est un très bel emplacement qui est très bien situé, ce n'est pas sur la qualité de ce qui est fait parce que depuis que Plurial Novilia a repris certains dossiers, notamment d'habitats sociaux, on a des constructions qui sont en meilleur état. Mais on devrait regarder l'état des constructions sociales qui sont notamment du côté du Grand parc et qui sont adjacentes au Faubourg de Châlons, qui 5 ans après l'inauguration peut être discuté on va dire. On a eu une position qui était la position de la droite classique qui disait qu'il y a suffisamment de logements sociaux à Vitry-le-François, il faut de l'habitat privé c'est classique, la réalité c'est que ça touche le marché, ça touche les recettes fiscales parce que ce qui a été voté précédemment, la délibération sur laquelle nous nous sommes abstenus vise notamment comme principales ressources fiscales la taxe foncière sur les propriétés bâties, c'est-à-dire la taxe foncière qui vient des propriétaires et à laquelle ne sont pas assujettis les bailleurs sociaux, donc de ce fait je ne comprends pas. Et si j'essaie de sortir de mon idéologie de droite que vous combattez depuis presque 10 ans maintenant, quel est l'intérêt pour la collectivité d'aller vers ce type de programme ? La Ville de Vitry que vous imaginez construire avec un centre aquatique de qualité, avec des services de qualité, ce qui est votre discours mériterait potentiellement un programme immobilier privé dans un quartier qui est attractif et sur un terrain qui est relativement grand.

M. le Maire répond que d'abord le terrain appartenait à la clinique, laquelle a vendu à une autre société, donc la transaction s'est faite entre sociétés de droit privé et donc la collectivité n'avait pas à intervenir ni à faire valoir une clause d'intérêt général pour préempter le terrain.

Tout cela fait partie des démembrements des capitaux de la clinique qui est à Bezanne, donc on n'avait pas du tout à intervenir sur cette opération puisque l'on est dans un pays où les transactions sont libres et les acquisitions par la collectivité sont des cas d'exception et sont réglées par des définitions très précises auprès des tribunaux donc il n'y a aucun motif ni moyen pour empêcher cette opération, en tous les cas on n'était pas fondé à le faire. Maintenant que pouvons-nous faire ? Eh bien c'est faire valoir les dispositions du code de l'urbanisme pour que les constructions soient qualitatives.

En ce qui concerne l'autre programme, il a été lancé par une municipalité qui n'était pas la nôtre et nous avons assisté à l'inauguration. Certainement qu'il y a peut-être des entretiens de façade à faire mais ce sont des bois du nord qui vieillissent ainsi et qui prennent la patine gris bleuté au soleil, et qui ont été conçus comme tels pour ne pas être conduits à être enduits par des peintures et autres lasures. C'est un pin spécial qui vient je crois de Norvège ou de Finlande, c'est une forme de grisard, on va retenir ce mot-là, qui vieillit dans le temps comme ça.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN et 3 avis contraires : MM. TRIOLET, DUCHÊNE, Mme GOLLÈS (pouvoir).

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 963.939,00 € souscrit par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 151326 constitué des 4 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Plurial Novilia dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ;

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Plurial Novilia pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

↳ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Plurial Novilia et la Caisse des Dépôts et Consignations, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°9 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia Construction de 25 logements collectifs/individuels – 41-43 Rue du Bac (2^{ème} tranche) à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 1.730.004,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN et 3 avis contraires : MM. TRIOLET, DUCHÊNE, Mme GOLLÈS (pouvoir).

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.730.004,00 € souscrit par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 151311 constitué des 4 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

↳ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Plurial Novilia dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ; Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Plurial Novilia pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

↳ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Plurial Novilia et la Caisse des Dépôts et Consignations, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°10 : Finances – Demande de garantie d'emprunt – Plurial Novilia Acquisition-Amélioration de 20 logements locatifs 1 place Royer Collard à VITRY-LE-FRANÇOIS – Prêt caisse des dépôts et consignations pour 1.378.542,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN et 3 avis contraires : MM. TRIOLET, DUCHÊNE, Mme GOLLÈS (pouvoir).

✚ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1.378.542,00 € souscrit par Plurial Novilia auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 151858 constitué des 6 lignes de prêt susmentionnées. Ledit contrat fait partie intégrante de la présente délibération ;

✚ **ACCORDE** la garantie de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS pour la durée totale des lignes de prêt et jusqu'au complet remboursement de celles-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Plurial Novilia dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité ; Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à Plurial Novilia pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

✚ **S'ENGAGE** pendant toute la durée des lignes de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celles-ci ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer en qualité de représentant du garant au présent contrat de prêt passé entre la SA d'HLM Plurial Novilia et la Caisse des Dépôts et Consignations, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie, et à recevoir tous pouvoirs à cet effet.

Délibération n°11 : Personnel Municipal – Créations et suppressions de postes

M. DUCHENE demande une explication sur le tableau présenté s'agissant des postes vacants suite à avancement de grade et vacants suite à changement de temps d'emploi, ce qui signifie que la personne ne travaille plus alors ?

Mme LEPAGE répond que l'agent peut travailler aussi à temps complet. En fait dans la fonction publique territoriale un agent peut être embauché sur un temps non complet, ce qui n'est pas le cas dans la fonction publique d'État. Donc si une personne veut travailler à temps complet, il faut créer un poste et donc supprimer le sien.

M. DUCHENE : donc c'est simplement parce qu'elle passe à temps plein ? Ok. Et vacant, créé mais pourvu par un autre grade, donc j'imagine que c'est un grade inférieur ?

Mme LEPAGE : un grade inférieur ou supérieur.

M. DUCHENE : un grade supérieur, ça serait un peu bête de payer quelqu'un plus cher avec un poste d'attaché.

Mme LEPAGE dit par exemple dans la catégorie C des agents administratifs, il y a agent administratif, 1^{ère} classe et 2^{nde} classe, donc trois en tout. Ceci car parfois nous avons des difficultés pour recruter, et ça peut être une mutation ou pas, en fonction du diplôme de la personne recrutée, elle peut être soit agent administratif soit 1^{ère} classe, soit 2^{ème} classe.

M. MOUTON ajoute que lorsqu'on ouvre un poste, on ne connaît pas le grade de la personne qui va postuler donc si c'est un contractuel on est obligé de faire une reconstitution de carrière, donc quelque fois on est obligé de classer différemment le nouveau poste au poste qui a été libéré précédemment. C'est logique, on s'adapte en fonction des postulants au poste vacant.

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'au tableau des effectifs, on supprime deux postes d'attaché, ne se prive-t-on pas d'une ingénierie nécessaire à la collectivité avec ces deux suppressions ?

M. MOUTON répond qu'on essaie de coller au mieux à la réalité comme vous nous avez fait le reproche de ne pas le faire. Si on supprime deux postes c'est peut-être parce qu'il y a eu des promotions avant, que les personnes ont libéré un poste pour pouvoir occuper d'autres postes, donc on ne supprime pas du personnel, on s'adapte en fonction des promotions et des évolutions du tableau des effectifs, on essaye de coller au plus près de la réalité.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 28 avis favorables et 3 abstentions : MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN,

- ↳ **DÉCIDE** la création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe ;
- ↳ **DÉCIDE** la suppression des postes énoncés ;
- ↳ **MODIFIE** et **APPROUVE**, en conséquence, le tableau des effectifs ;
- ↳ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ces emplois ;
- ↳ **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024 et le seront aux budgets suivants.

Délibération n°12 : Mise en place d'un système de traitement automatisé de présence et d'un logiciel de gestion des temps de travail et mise en conformité du règlement du temps de travail

M. DUCHENE demande, si on passe aujourd'hui au régime obligatoire de 1607 heures et si on réindexe tout le temps de travail des agents, combien est-ce que vous espérez gagner de jours de travail par an pour la collectivité ?

M. MOUTON répond qu'on est déjà passé à 1607 heures. La seule dérogation que l'on a essayé de tenir est que l'on sera peut-être obligé un jour de remettre en question ce sont les jours d'ancienneté. Car ce n'est pas facile de supprimer les acquis sociaux aux personnes et on a supprimé quelques jours du maire, qu'on a valorisés, on en a profité pour revaloriser l'IFSE en payant ces jours réintégrés dans le temps d'emploi en fonction du compte épargne temps ; c'est-à-dire le même tarif que le compte épargne temps, ça veut dire que les gens ont dû travailler un peu plus mais ont vu leur IFSE augmenter et parallèlement on sera sûrement obligé de réindexer le CIA à cette revalorisation. Donc si vous voulez on est aux 1607 heures, depuis quelques années maintenant il n'y a plus de jours d'ancienneté donc le régime de croisière dérogatoire aux 1607 heures va s'éteindre progressivement et aujourd'hui tous les entrants, et depuis quelques années, sont à 1607 heures.

M. le Maire : c'est une question de démographie.

M. DUCHENE souligne qu'au mois de décembre on avait eu une discussion sur la prime pour le pouvoir d'achat, qu'on avait jusqu'au mois de juin pour donner à l'ensemble des agents. Vous avez augmenté incidemment le régime indemnitaire via la décote des jours de congés, notamment dans le CET, aujourd'hui où en est-on dans l'octroi de cette prime de pouvoir d'achat pour les agents de la collectivité ?

M. MOUTON répond qu'il y a eu un dialogue avec les organisations syndicales en groupe de travail, et on va partir sur une revalorisation de l'IFSE de façon importante pour les catégories C puisque ce sont eux qui sont le plus impactés par la hausse du pouvoir d'achat. Ce que l'on a voulu faire c'est que la prime Macron on n'en voulait pas parce que c'était un coup de pouce, c'était du one shot, une seule fois, et on voulait plutôt travailler sur du pérenne. Donc à partir de juin avec l'accord des représentants du personnel, on envisage d'augmenter l'IFSE, un bon pourcentage de la prime, par contre elle restera chaque année puisque c'est l'IFSE qui va être revalorisée.

M. DUCHENE : vous refusez un dispositif Macron, comme quoi les temps changent. Il y a des collectivités qui font les deux, qui ont donné la prime exceptionnelle de pouvoir d'achat et qui ont réaugmenté mais en effet les dispositifs qui visent à intégrer de façon pérenne notamment dans l'augmentation du RIFSEEP me semblent indispensables, simplement est-ce que vous avez une idée budgétairement de ce que ça va coûter et est-ce que ça nécessitera un budget rectificatif ?

M. MOUTON dit qu'il faut être prudent puisque ça n'est pas passé à l'accord de Monsieur le Maire ni du Président, donc on a négocié, maintenant il faut lui présenter le coût et qu'on le passe dans les instances de concertation, la décision n'est donc pas encore prise. Donc aujourd'hui je ne donnerai pas un chiffre parce que je n'ai pas exactement la date de mise en application, est-ce que c'est le 30 juin demi année ou est-ce que l'on remonte à 1 mois ou 2 comme le demandaient les syndicats ? On fait comme Châlons-en-Champagne qui revalorise l'IFSE aussi. Par contre il y a des communes qui ne donnent rien. Aujourd'hui on a conscience qu'il y a vraiment un problème de pouvoir d'achat dans nos services et le faire c'est aussi amener le dialogue de concertation salariale, c'est une somme qui va falloir mobiliser mais c'est une somme qui sera utilisée pour les agents et ça touchera toutes les catégories parce que dans le projet de prime Macron si vous aviez bénéficié de la GIPA, vous ne pouviez pas toucher la prime, donc elle était complètement injuste puisque là on va monter en escalier et on va donner satisfaction au plus grand nombre.

M. le Maire : comme quoi le dialogue social fonctionne.

M. MIRGODIN observe qu'il y a des autorisations d'absences liées à des motifs civiques ou religieux, alors que lorsque l'on pose un congé classique, il n'y a pas d'autorisation d'absence particulière. Je pense qu'il faudrait amender juste cela en retirant le titre, en disant autorisation d'absence liée à des motifs civiques, on retire religieux, ça n'a rien à faire dans la formulation.

M. DUCHENE ajoute en donnant un exemple dans une collectivité où beaucoup d'orthodoxes qui se sont déclarés vendredi saint. Les motifs religieux n'existent pas dans le droit des collectivités locales et la jurisprudence est constante sur le sujet.

M. le Maire confirme que ce point sera retiré.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **ADOpte** les modifications apportées au règlement du temps de travail ;

✚ **Autorise** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

Délibération n°13 : Personnel Municipal – Mise à jour du règlement hygiène et sécurité

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **ADOpte** la mise à jour du règlement intérieur intégrant le protocole de gestion des conduites addictives ainsi que ses annexes.

Délibération n°14 : Personnel Municipal – Protection sociale complémentaire – Convention de participation pour la couverture du risque prévoyance des agents – Mandat au centre de gestion de la Marne

M. DUCHENE souligne que la protection sociale complémentaire est un contrat collectif qui crée souvent un monopole et de fait qui lie la collectivité à des augmentations décidées unilatéralement. D'ailleurs de nombreuses collectivités étaient passées à la labellisation et que cet accord de 2023 sur lequel un certain nombre de collectivités ne sont pas d'accord, elles s'érigent pour qu'il soit aboli. Il fait peser un risque financier extrêmement fort donc pourquoi cacher à cette assemblée le fait que l'on ne va pas dans une situation qui protège totalement la collectivité face à d'éventuelles augmentations de cotisations, parce qu'il y a des maladies chroniques qui s'accroissent, parce qu'il y a un vieillissement de la population et que tôt ou tard, et c'est déjà arrivé, les organismes de prévoyance augmentent les cotisations au regard de la façon dont sont utilisés les droits des usagers donc des agents des collectivités. Donc j'alerte simplement par rapport à cette présentation où il fallait rappeler que la labellisation est un régime qui protège davantage les collectivités.

M. MOUTON répond que ce n'est pas du tout le choix qui a été arrêté par les centres de gestion car il y a différents groupes, par exemple avec la Ville d'Epernay concernant les collectivités de 50 à moins de 350 agents, ils arrivent à avoir des taux qui nous permettent d'être concurrentiels. Alors oui on ne sait même pas s'il va y avoir des assurances qui vont répondre mais on a demandé à un cabinet de nous accompagner pendant plusieurs années et chaque année il y aura une somme qui sera déléguée pour une renégociation s'il y avait des écarts et des fortes augmentations. Mais cela représente 1,74 de la masse globale financière, ça veut dire que s'il n'y avait pas d'explosion des arrêts maladies, de longue durée, mais bon il y en aura, car nos employés restent plus longtemps en situation de travail, beaucoup de personnes entre 60 et 64 ans développent différentes pathologies, donc j'espère sincèrement que l'on arrivera à maîtriser. Toujours est-il c'est que ce risque-là a été pris en compte dans l'appel d'offre et il y aura un accompagnement d'un cabinet qui est spécialisé, avec 40.000,00 € délégués chaque année pour essayer de renégocier en cours de route s'il y avait des écarts et négocier aussi également les augmentations cohérentes avec les arrêts.

M. EL GHALLOUSSI demande si la question de dispense pour les agents qui auraient une complémentaire et qui serait plus avantageuse pour les conjoints notamment, a été abordée avec le centre de gestion ?

M. MOUTON répond qu'on est aujourd'hui sur la prévoyance avec une obligation en 2026, la complémentaire maladie sera étudiée ensuite. Cela représente une enveloppe de près de 50.000,00 €. Jusque-là on donnait 20,00 € par mois pour les mutuelles pour les cadres C, 15,00 € pour les B, et 10,00 € pour les cadres A, on avait inversé le processus d'accompagnement et on sera aussi obligé d'intervenir. Donc avec un minimum de 50 % sur la prévoyance, et cela peut être en fonction des catégories de salaire et on aura donc le droit de donner un petit coup de pouce à ceux qui gagnent le moins, mais de toute façon on ne pourra pas descendre en dessous de 50 % pour les catégories supérieures et ce n'est pas l'objectif en tous cas.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 30 avis favorables et 1 abstention : M. DUCHÊNE.

✎ **DONNE** mandat au Centre de gestion de la Marne, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau départemental en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire dans la fonction publique territoriale ;

✎ **DONNE** mandat au Centre de gestion de la Marne pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque prévoyance ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce mandat.

Délibération n°15 : Lecture publique – Ouvrages sortis des collections – Fixation des prix de vente

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **FIXE** le prix de vente des ouvrages de la manière suivante :

- 1,00 € l'unité, pour tout document appartenant à l'une des catégories suivantes : livres, audio-livres, livres tissus ;
- 1,00 € le lot de 10, pour tout document appartenant à l'une des catégories suivantes : magazines et périodiques ;
- 3,00 € l'unité, pour tout document appartenant à l'une des catégories suivantes : dvd et documents vidéo ;
- 5,00 € l'unité, pour tout document appartenant à l'une des catégories suivantes : jeux et jeux de société ;

✚ **DIT** que les recettes correspondantes seront inscrites au budget 2024 et suivants ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions et intervenir avec les entités qui prendrait en dépôt les ouvrages retirés des collections et invendus, leurs avenants éventuels et plus généralement tout document se rapportant à cette affaire.

✚

Délibération n°16 : Affaires Culturelles – Une place au soleil 2024 – Vitry plage – Encarts publicitaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **FIXE** à 500,00 € la location de l'emplacement publicitaire pour 37 jours : du samedi 13 juillet au dimanche 18 août 2024 ;

✚ **FIXE** à 100,00 € la fabrication de la banderole ;

✚ **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la collectivité.

Délibération n°17 : Sports et Vie Associative – Convention de progrès avec les associations

M. EL GHALLOUSSI demande quelles sont les associations qui conventionnent aujourd'hui avec la collectivité ? Et quel retour faites-vous sur cette mandature de l'engagement chaque année ou dans l'engagement avec les principales associations concernées, de même que sur la question énergétique ou sur la participation des associations aux événements, à la vie de la cité en général ? Et le sujet de la laïcité ?

M. GONTHIER répond que le sujet de la laïcité n'était pas dans la convention précédente, on a reconduit la même convention. Concernant les associations, toutes les associations seront porteuses de cette convention de progrès et pour revenir sur les dispositifs et notamment les indicateurs qui sont notés dans cette convention, effectivement il y a une collaboration avec les associations sur les économies d'énergie par exemple. Par exemple si l'on prend la sobriété énergétique, toutes les actions qui ont été mises en place, sur les consommations électriques, par exemple sur le gymnase Jean Bernard par rapport à 2022 et 2023, l'électricité a baissé de 26 %, et en collaboration avec le club qui l'utilise en grande partie. Vous avez là l'indicateur et les résultats de cette collaboration.

M. DUCHENE souligne que ce n'est pas parce que l'on n'a pas inclus la laïcité ou le principe de valeur républicaine de façon plus générale dans une convention que l'on est obligé de ne pas le mettre dans la suivante. Ça aurait pu faire l'objet d'un débat sur les modalités de mise en œuvre et je crois que la Ville souhaite s'impliquer davantage sur la question de la lutte contre les discriminations, la valorisation de l'ensemble des valeurs républicaines.

M. ROCH rappelle que les associations qui demandent une subvention sont obligés de signer une charte de laïcité.

M. le Maire rappelle aussi que nous sommes dans une république décentralisée et laïque, c'est quand même le préambule de la Constitution donc c'est la loi commune pour tout le monde.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **APPROUVE** le projet de conventions de progrès ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les conventions de progrès à intervenir avec les associations, leurs éventuels avenants et plus largement tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération n°18 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour les prestations de location – entretien des tenues de travail et équipements de protection individuelle – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés correspondants

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :
à l'unanimité,

✚ **ADHÈRE** au groupement de commandes ;

✚ **ACCEPTE** la désignation de la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der en tant que coordonnateur du groupement ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;

✚ **AUTORISE** le coordonnateur à procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ;

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer les marchés correspondants à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ainsi que toute pièce relative à leur exécution ;

✚ **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets primitifs 2025 et suivants.

Délibération n°19 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour le renouvellement du parc informatique – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

M. EL GHALLOUSSI fait remarquer que dans la précédente il était fait mention des montants estimés et dans celle-ci il n'y a rien. Alors est-ce que l'on a prévu 500.000,00 € ou 1 million d'€ au niveau informatique ? Enfin pourquoi il n'y a pas de montant ? Quel est le besoin de la collectivité ?

M. MAUPOIX répond que les montants du besoin ont été estimés par un agent du service concerné par rapport à ce qu'il se faisait déjà précédemment avec une petite marge pour s'accorder un peu de flexibilité. S'agissant des outils informatiques il n'a pas d'information.

M. EL GHALLOUSSI : on ne connaît pas notre besoin ?

M. MAUPOIX : le besoin est connu évidemment. C'est une opération qui va s'étaler sur 3 ans parce que le parc est assez important et donc les montants ne seront pas définis. On renouvelle un parc qui est déjà existant.

M. le Maire : il y aura un montant maximal sur 3 ans.

M. EL GHALLOUSSI : vous nous demandez donc de délibérer sur une délibération où l'on ne connaît pas le montant, c'est un chèque en blanc.

M. le Maire répond que l'on va laisser le temps au service de faire une recherche et le montant vous sera communiqué au cours de cette séance.

Délibération n°20 : Politique de la Ville – Approbation du contrat de ville « engagements quartiers 2030 »

M. EL GHALLOUSSI souligne qu'il n'a pas souvenir qu'en 2023 un rapport d'évaluation du contrat de ville ait été présenté avant l'élaboration du nouveau.

M. MOUTON répond que cette évaluation a été présentée dans le cadre de la commission inclusive le 25 mars à 14h, l'opposition a été invitée, malheureusement vous n'êtes pas venus et vous ne vous êtes pas excusés. Monsieur DUCHENE vous ne faites partie d'aucune commission donc vous n'étiez pas invité puisque vous n'avez pas voulu vous inscrire. Un membre de votre groupe est invité systématiquement aux commissions inclusives.

Mme MUNSTER souligne qu'il lui semble ne pas avoir été absente de la dernière commission et pour celle du 25 mars elle n'a pas reçu d'invitation.

M. MOUTON :

Madame MUNSTER, je vous dis qu'il y a 10 jours, le lundi 25 mars à 14h, la commission inclusive a été réunie et que quelques jours avant, il y a eu l'envoi de l'invitation.

M. DUCHENE :

Première chose, plutôt que d'avoir un ton vindicatif, vous pourriez quand même reconnaître qu'il y a peut-être une interrogation sur la façon dont la commission a été saisie.

Deuxième chose, je ne pense pas que seuls les gens qui siègent en commission sont intéressés par la politique de la ville et que le minimum de transparence serait d'envoyer ce rapport à l'ensemble des membres de ce conseil municipal puisque nous sommes élus comme les autres.

Troisième chose, je trouve assez particulier que vous indiquiez que, si je résume, vous avez organisé une commission pour faire un point sur l'évaluation de la politique de la ville alors que c'est un sujet dont on parle systématiquement avant chaque vote sur la politique de la ville, notamment sur les contrats de ville, sur lesquelles on a systématiquement indiqué que l'évaluation était sujette à caution parce que la situation de la ville ne change pas et que vous préférez le traiter dans une commission que vous appelez inclusive plutôt que d'en parler en conseil municipal. Dont acte.

M. MOUTON : vous êtes de mauvaise foi parce qu'en plus vous venez relativement souvent au comité de pilotage où on parle d'évaluation du contrat de ville au titre de la Région.

Mme MUNSTER : en revanche pour les prochaines commissions j'aimerais que les modifications soient faites au niveau des mails si effectivement l'invitation se fait par mail.

M. DUCHENE : en l'absence d'évaluation on ne peut absolument pas statuer sur cette délibération donc je demande que l'on sursoie.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 3 abstentions : Mme MUNSTER, MM. EL GHALLOUSSI, MIRGODIN, 2 avis contraires : M. TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir), et M. DUCHÊNE ne prenant pas part au vote.

👉 **APPROUVE** les termes du contrat de ville 2024-2030 ;

👉 **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de ville 2024-2030, ces avenants éventuels, tout courrier et plus largement tout document se rapportant à ce dossier.

Délibération n°21 : Politique de la Ville – Programme d'exécution du contrat de ville et des autres dispositifs contractuels liés à la politique de la ville

M. EL GHALLOUSSI demande quand a été lancé l'appel à projet politique de la ville 2024 ?

M. le Maire répond le 15 décembre 2023, nous présentons 40 actions dont 12 nouvelles ; ce sont des projets qui ont une maturation derrière eux et donc la date du 15 décembre n'est pas une surprise ni celle de la clôture au 14 janvier.

M. EL GHALLOUSSI : le comité de pilotage s'est réuni le 14 mars 2024. Le 29 décembre 2023 nous avons l'arrêté qui précisait qu'au 1^{er} janvier 2024 le quartier de la Fauvargue devenait quartier prioritaire de la politique de la ville. Dans cette délibération vous mentionnez que les actions qui s'inscrivent dans le cadre du contrat de ville doivent bénéficier aux habitants, aux résidents dans les quartiers de la géographie prioritaire définis par l'Etat que sont le Hamois et Rome Saint Charles. Est-ce que le programme 2024 que vous présentez au travers de cette délibération s'adressera aux habitants du quartier de la Fauvargue ? Et pourquoi il n'en est pas fait mention ?

M. le Maire répond qu'évidemment il s'adressera aux habitants du quartier de la Fauvargue, notamment pour tout ce qui est contrat local de santé puis vous avez certainement vu qu'il y a une délibération ultérieure qui porte sur la DPV et dans ce cadre de la DPV il y a des projets d'investissement, qui sont groupés justement sur le quartier de la Fauvargue. Après, là on est sur les actions de fonctionnement mais par exemple les actions culturelles, il n'y a pas de discrimination, elles sont ouvertes à toute la ville, le soutien à la création bénéficie à toutes les écoles et l'école de la Fauvargue évidemment. Les actions en ce qui concerne les jobs d'été sont ouvertes à toute la ville et à la communauté et les jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les premiers concernés puisqu'ils sont majoritairement les jeunes qui sont retenus, parce qu'ils passent devant une commission et ils expliquent leur motivation donc c'est une forme de training par rapport à ce qu'ils auront à connaître un peu plus tard lorsqu'ils seront devant des employeurs, c'est un premier galop d'essai en fait, ils sont forcément concernés.

M. MOUTON ajoute que quand on a lancé l'appel à projet le 15 décembre, le quartier de la Fauvargue n'était pas officiellement rattaché aux quartiers prioritaires de la ville, l'arrêté est arrivé après, on ne pouvait donc pas décemment ouvrir l'appel à projet mais il est évident et vous le verrez dans la délibération suivante dans le cadre de la DPV, que c'est concentré sur la Fauvargue, c'est pour cela que le quartier de la Fauvargue est loin d'être oublié, c'est pratiquement même le plus gros pourvoyeur de fonds de politique de la ville cette année parce qu'il y a une obligation de remettre à niveau ce quartier par rapport aux autres. Par ailleurs quand on regarde le Hamois avec la rénovation dans le cadre de l'ANRU c'est 96 % du bâti qui va disparaître, il y a beaucoup moins de besoins, il n'y a pratiquement plus d'habitants, on l'a gardé en quartier prioritaire parce qu'il aurait été inconcevable de l'écarter puisque la rénovation n'est pas terminée. Ensuite Rome Sainte Charles a fait l'objet déjà d'un traitement ANRU il y a quelques années et maintenant le plus important des opérations va se passer à la Fauvargue parce que tous les voyants sont au vert pour traiter ce quartier.

M. le Maire résume que l'appel à projet a été lancé le 15 décembre, l'arrêté classant la Fauvarge est tombé le 23, la clôture à la mi-janvier, mais dans la pratique cet exercice va conduire comme on l'a déjà fait par ailleurs de l'appel à projet, à ce que l'on ne fasse pas de différence entre les quartiers et que les moyens de la politique de la ville concernent toutes les politiques par la jeunesse. Les quartiers sont traités à égalité voilà.

M. DUCHENE est surpris que cet ensemble d'appel d'offres soit défini comme quelque chose qui va être novateur pour l'ensemble des habitants des quartiers. On a vu les résultats de la politique de la ville au Hamois où à peu près tout a été détruit où il reste assez peu d'habitants, à Rome Saint Charles où les indicateurs que l'on a pu consulter dans la délibération précédente sont dans le rouge et là vous considérez que les indicateurs vont être au vert pour traiter la Fauvarge, on peut quand même s'interroger sur votre expertise, votre compétence et votre capacité à remettre la Fauvarge sur les bons rails.

M. le Maire remercie pour les compliments ; c'est la moindre des choses que l'on puisse faire, pour vos affirmations péremptoires, on ne peut pas ne pas vous remercier et pourtant quand même il y a des choses qui sont faites avec des résultats tangibles, on en a vu la manifestation lorsque la France a été à feu et à sang au mois de juillet dernier. Eh bien en ce qui concerne la ville, il y a eu trois poubelles qui ont brûlé, c'est peut-être complètement le hasard, dans tous les cas c'est le fruit de tout ce travail qui est fait avec des partenaires, des responsables et puis vous avez aussi une population qui doit être respectée, sa sociologie elle est ce qu'elle est, ce sont des gens qui travaillent, ce sont des gens qui aspirent à travailler, ce sont des gens qui sont des citoyens et donc ce n'est pas parce que leur CSP n'est pas une CSP plus qu'ils ne doivent pas être respectés et que l'on ne doit pas mettre en œuvre des politiques pour justement leur permettre à faire en sorte que l'échelle républicaine fonctionne, voilà c'est ce qui se fait et c'est également ce qui se fait à travers la politique de la ville et toutes les actions qui sont ainsi engagées.

M. DUCHENE : vous avez indiqué que la ville n'a pas été mise à feu et à sang, vous vous en félicitez, alors je me souviens que la ville avait été mise à feu et à sang alors que le reste de la France était totalement calme, donc je ne sais pas en fait quels sont les éléments qui vous permettent de dire que c'est une réussite ou un échec, par ailleurs c'est assez intéressant la façon dont vous qui êtes un représentant de la Ville de Vitry à l'échelon national et qui interagissait avec d'autres maires, vous stigmatisiez les maires qui ont été touchés par ces émeutes. Ça veut dire certainement que le maire de la Haye les Roses en fait est un mauvais maire selon votre propre critique. La deuxième chose c'est que c'est systématique, on retrouve un clivage que l'on n'avait pas connu qui est de dire que chaque fois que l'on attaque la politique de la ville c'est parce que l'on dénie une forme de dignité aux citoyens de ces quartiers, c'est exactement l'inverse, c'est parce que l'on considère que ces habitants ont davantage besoin d'une reconnaissance et d'une dignité, qu'ils ont surtout le droit à l'émancipation. J'ai eu l'occasion de prouver dans ce conseil municipal à travers les indices de positionnement social des écoles, qu'il n'y avait aucune augmentation de cet IPS sur l'ensemble des établissements de la ville et notamment qu'il y avait une baisse dans les établissements qui relevaient de la politique de la ville. La moindre chose que l'on puisse faire pour les respecter, ce n'est pas simplement d'essayer de moucher le conseiller municipal de droite en lui expliquant, vous êtes de droite, vous ne respectez pas ces gens-là, parce qu'en termes de CSP, si on va sur le personnel on aurait pas mal de choses à dire, c'est-à-dire de là où je viens, de là où vous venez et ce n'est pas sur ce terrain-là que je vais m'engager. En revanche de dire que nous on souhaite l'émancipation de l'ensemble de ces personnes, que chaque individu, chaque gamin qui rentre à l'école ait une chance, une chance pour tous, à l'époque c'était un slogan politique, cette chance-là elle est importante et ce n'est pas à travers les résultats du Hamois ou de Rome Saint Charles que l'on est rassuré sur ce sujet.

M. le Maire souligne que ces intentions sont polémiques, on ne va pas se situer sur ce terrain-là. Vous avez parlé de la dignité et l'égalité qui sont des valeurs républicaines et elles sont partagées et toutes les actions qui sont inscrites dans le contrat de ville visent justement à élever le niveau, à faire en sorte que chacun ait sa voie vers la plus grande réussite possible, vers son intégration et il y a sur ce plan des résultats.

Et en ce qui concerne toute cette politique, elle est forcément évaluée et souvent on dit que la politique de la ville est celle qui est la plus évaluée en France, ce qui est la réalité, elle est évaluée au plan quantitatif, elle est évaluée au plan qualitatif et les actions sont coconstruites, les indicateurs sont des indicateurs justement, on essaie de les faire bouger et toute la philosophie des actions qui sont conduites c'est justement de faire en sorte que les indicateurs soient mieux orientés, mais il s'agit d'un travail au long cours et en tous les cas il y a des résultats, il y a des réussites et il y a des motifs de fierté, et puis aujourd'hui on a accueilli une jeune collègue issue des quartiers, qui a suivi les classes, et je me félicite de voir que des jeunes soient des ambassadeurs de la réussite et du travail et de la dignité et du respect que l'on doit à tous les habitants, sans procès d'intention.

M. EL GHALLOUSSI ajoute que vous avez raison de rappeler que la politique de la ville c'est la politique la plus évaluée mais quand on regarde le programme d'actions dans le détail on peut en douter aussi. C'est-à-dire que normalement en politique de la ville on estime qu'au bout de 3 ans une action a fini sa phase d'expérimentation et doit éventuellement se rapprocher du droit commun parce que la politique de la ville c'est ça aussi. Quel est le droit commun sur un territoire ? Et qu'est-ce que l'on fait pour réduire les inégalités ? Je ne veux pas faire stigmatiser une action en particulier mais je m'interroge toujours sur la question de la gastronomie, le carrefour de la gastronomie, vous allez me dire que je fais une fixette là-dessus mais je comprendrais mieux peut-être si les actions ne s'étaient pas pendant plus de 10 ans et qu'à un moment donné sauf si vraiment on arrive dans l'évaluation à montrer et démontrer que certaines actions sont légitimes plus de 3 à 6 ans et là pour ne citer qu'une action j'ai du mal à comprendre.

M. le Maire répond que sur tous les points abordés, finalement vous mettez en cause l'évaluation mais l'évaluation n'est pas que de notre fait, l'évaluation se fait avec nos partenaires, avec l'État, donc vous mettez en cause l'expertise des agents de l'État qui suivent la politique de la ville. Alors je vous laisserai le soin d'aller leur dire en face et de défendre votre position, on travaille en partenariat voyez-vous et dans un partenariat ça veut dire que l'on se respecte et on respecte nos partenaires et donc on a des critiques qui viennent des services de la Ville, des services de la politique de la ville, au plan national on essaie d'améliorer mais au fond si l'on regarde bien tout cela, la politique de la ville c'est 500.000.000,00 € dans le budget de l'État, c'est un demi-milliard. Cela représente 0,01 % du budget de l'État, c'est donc insuffisant et dans cette politique, finalement tous les acteurs qui se motivent, qui se réunissent et qui travaillent, qu'est-ce qu'ils font ? Ils mettent des rustines, mais ils font un travail admirable et pensez bien qu'actuellement on commence à dire on va réduire les crédits de la politique de la ville parce que la France est surendettée mais enfin dans quel monde on est. On veut qu'il y ait une politique de la ville, on ne lui donne pas les moyens. En 2017, quand Jean-Louis BORLOO a proposé une amélioration, un nouveau plan BORLOO, il a été refusé. Tous les partenaires qui travaillent sur ce sujet font des miracles au regard de la faiblesse des moyens qui sont consacrés par l'État et puis regardez, ici 150.000,00 € du côté de l'État, 240.000,00 € du côté de la Ville et c'est partout comme ça en France. Donc il y a un effort colossal qui est fait par les communes de France dans le cadre des politiques de la ville pour justement faire en sorte que les égalités progressent, pour faire en sorte que les valeurs républicaines soient appropriées etc. Mais évidemment que cela ne suffit pas, il faut la formation, il faut l'emploi, c'est un élément d'une politique, vous ne changerez pas totalement les quartiers même si vous faites de la rénovation, si vous n'avez pas les politiques sociales, les politiques d'emploi, les politiques d'accompagnement sans lesquelles vous ne pouvez pas inverser le cours des choses, donc il faut remettre les choses dans l'axe et dans l'ordre et ne pas vous tromper d'élément de critique. Vous faites la critique de la politique de la ville que l'on suit avec nos partenaires, vous pouvez aussi développer cette critique vis-à-vis de l'État qui ne met pas suffisamment de moyens sur la table.

M. DUCHENE précise que le projet de loi de finances de 2011 mettait 548.000.000,00 € en autorisation d'engagement pour les crédits politique de la ville, aujourd'hui on est à 515.000.000,00 €, entre temps qu'est-ce qu'il s'est passé ? Un gouvernement de gauche, et un gouvernement que vous avez soutenu. Donc je veux bien que vous vous énerviez et que vous enfonciez des portes ouvertes, la réalité c'est que si vous tenez ce discours auprès des personnes que vous avez soutenues, il sera beaucoup plus cohérent et beaucoup plus légitime.

M. le Maire ajoute que cela a été augmenté par rapport au gouvernement que vous aviez soutenu toute de même, mais on ne va pas s'embarquer dans ce genre de discussion qui ne ressemble strictement à rien. La réalité aujourd'hui c'est 500.000.000,00 €, c'est 0,01 % du budget de l'État et donc ce n'est pas assez voilà, ça c'est la réalité. En tous les cas c'est l'analyse que nous en faisons.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 4 abstentions : Mme MUNSTER, MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN et 2 avis contraires : M. TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir).

✚ **DÉCIDE** de retenir les actions annexées à la présente délibération comme constitutives de notre programme d'exécution des dispositifs contractuels liés à la politique de la ville ;

✚ **DÉCIDE** de solliciter, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention

✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions thématiques liées à la politique de la ville ;

✚ **AUTORISE** le versement des subventions correspondantes et dont la liste est annexée aux associations qui mettent en œuvre ce programme. Ces dépenses sont imputées à l'article 6574 Unité d'analyse A 030 ;

✚ **ACCORDE** les subventions suivantes liées à la politique de la ville mais hors contrat de ville :

- La Sauvegarde – convention prévention spécialisée : 105.000,00 €
- Centre social et culturel – Fonds de participation des habitants : 5.000,00 €

✚ **DIT** que les dépenses et les recettes correspondant à la mise en œuvre de ces actions soient inscrites aux budgets correspondants.

Départ M. MIRGODIN à 20h25 (pouvoir à M. EL GHALLOUSSI) et de Mme MUNSTER (pouvoir à M. DUCHENE)

Délibération n°22 : Politique de la Ville – Programme d'actions éligibles à la dotation politique de la ville 2024

M. EL GHALLOUSSI souligne, pour revenir à ce qui vient d'être dit : « on était gentiment en train d'expliquer que l'État n'était pas généreux et qu'il ne faisait pas son travail et qu'il ne concourait pas à la politique de la ville ». Et là on nous présente quand même une délibération qui porte sur un montant de plus de 900.000,00 €, qui va être demandé à l'État au titre de la dotation de la politique de la ville pour venir soutenir des équipements, le territoire et aussi soutenir les quartiers prioritaires de la politique de la ville et ses habitants. Cela méritait de le préciser.

M. le Maire répond que ce ne sont pas les mêmes lignes de crédits.

M. MOUTON précise que la dotation politique de la ville a été créée pour les 50 villes les plus pauvres de France.

M. EL GHALLOUSSI dit qu'on ne le dit pas aux habitants de Vitry, quand il y a un équipement qui sort de terre ou un aménagement, que ce sont des crédits politique de la ville ou de la DPV.

M. MOUTON ajoute dans le cadre de cette dotation politique de la ville, on arrive à des financements de plus de 1 million d'€ et ces dernières années on était descendu à moins de 300.000,00 € et l'année dernière à près de 380.000,00 €. Quand vous avez un budget de subventions relativement limité, quand on vous enlève pratiquement 1 million d'€ d'une année sur l'autre, c'est quand même énorme, donc aujourd'hui on a beau demander 887.000,00 € de subventions dans le cadre de la dotation politique de la ville, si on a 500.000,00 €, on sera heureux.

M. EL GHALLOUSSI s'interroge sur le fait que cette demande de DPV soit soumise à l'avis du Préfet s'agissant de l'équipe de prévention spécialisée qui est quand même cofinancée collectivité/Département et qui n'était pas sollicitée au titre de la DPV, et qu'il y a un risque que l'État accepte ou refuse un dispositif que vous portez depuis plusieurs années qui faisait ses preuves auprès de la jeunesse.

M. MOUTON répond que le service de la sauvegarde est financé à parité entre le Département et la Ville et c'est 115.000,00 € de chaque partie. Aujourd'hui dans le cadre de l'appel à projet 2024 politique de la ville, l'État a décidé d'attribuer 20.000,00 € supplémentaires alors que la clé de financement était 50/50 et sur laquelle on n'a pas été d'accord. L'année dernière on avait demandé dans le cadre de la politique de la ville, la Sauvegarde, elle n'a pas été retenue. Aujourd'hui on demande un peu plus de 80.000,00 € soit 80 % de la somme que l'on verse. On demande à l'État de nous accompagner dans le cadre de la prévention, parce que la prévention ce n'est pas une compétence de la Ville, c'est une compétence départementale. Toujours est-il c'est que si la DPV ne nous accorde pas la subvention de fonctionnement, ça ne remettra pas en cause le fonctionnement de l'équipe de prévention sur la ville de Vitry.

M. le Maire souligne que c'est simplement une volonté de l'État parce que peut-être que vous n'avez pas l'information mais demain il y a le Beauvau de la prévention et donc les services de l'État veulent afficher des participations en matière de politique de prévention d'où la demande de la Préfecture et sa volonté de mettre 20.000,00 € en la matière.

M. EL GHALLOUSSI : vous dites que la prévention ce n'est pas une compétence de la collectivité mais le centre social où là on demande quand même plus de 257.000,00 € au titre de la DPV, ce n'est pas une compétence de l'État.

M. MOUTON : non ce n'est pas cela, c'est dans le cadre du comité de pilotage avec l'État, ce sont eux qui nous ont demandé de transférer les sommes demandées dans le cadre du centre social et culturel sur la DPV parce que l'enveloppe politique de la ville est restée à même niveau et comme il prenait 20.000,00 € pour redonner à l'équipe de prévention cela déséquilibrait les choses et on n'avait plus d'argent à distribuer dans le cadre de la politique de la ville au centre social et culturel. L'année dernière on avait déjà opéré la même gymnastique, c'est-à-dire que les fonds politique de la ville demandés dans le cadre de la politique de la ville et non du droit commun avaient été positionnés sur la DPV pour pouvoir redonner un peu d'air au contrat de ville et à la somme qui est attribuée par l'État.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables et 6 abstentions : M. TRIOLET, Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, Mme GOLLÈS (pouvoir), M. MIRGODIN (pouvoir).

✎ **DÉCIDE** de retenir ces actions comme constitutives de notre programme d'actions éligibles à la dotation politique de la ville ;

✎ **DÉCIDE** de solliciter, pour ces actions, les partenaires financeurs aux taux de subvention les plus élevés possibles ;

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre des conventions liées à ce programme ;

✎ **DIT** que les dépenses correspondant à mise en œuvre de ces actions seront inscrites aux budgets correspondants et que les recettes seront imputées à l'article 74837 – Unité d'analyse A000.

Délibération n°23 : Politique de la Ville – Convention avec l'échiquier châlonnais

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer une convention d'objectifs et de moyens (projet ci-annexé) avec l'association "L'Échiquier Châlonnais", visant à introduire le jeu d'échecs dans toutes les écoles primaires de VITRY-LE-FRANÇOIS, pour une durée de trois ans.
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à lancer toutes les procédures et à signer tous les actes administratifs et financiers à intervenir se rapportant à la mise en œuvre de cette convention, y compris ses éventuels avenants, ainsi que, plus largement, tous documents se rapportant à ce dossier ;
- ✚ **DIT** que les dépenses correspondant à la mise en œuvre de cette action seront inscrites au budget de la Ville.

Délibération n°19 : Marchés Publics – Création d'un groupement de commandes pour le renouvellement du parc informatique – Autorisation de signature de la convention constitutive du groupement de commandes

M. MAUPOIX apporte la précision demandée précédemment lors de la présentation de cette délibération, quant au montant du renouvellement du parc informatique, soit 180.000,00 € sur 3 ans.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 27 avis favorables, 4 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN (pouvoir).

- ✚ **APPROUVE** le projet de mise en concurrence pour l'acquisition de matériel informatique ;
- ✚ **ADHÈRE** au groupement de commandes constitué pour sa mise en œuvre et **ACCEPTE** la désignation de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS en tant que coordonnateur du groupement ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention constitutive du groupement ;
- ✚ **CHARGE** le coordonnateur de procéder à la préparation et la mise en œuvre de la procédure de passation de la consultation ;
- ✚ **CHARGE** le représentant du coordonnateur à signer le(s) accord(s)-cadre(s) correspondant(s) avec la(les) société(s) retenue(s) ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire et, le cas échéant, à ester en justice au nom et pour le compte des membres du groupement pour la procédure dont il a la charge ainsi que de conclure les modifications de contrats en cours de marché ;
- ✚ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à exécuter l'accord-cadre à hauteur des besoins propres de la Ville de VITRY-LE-FRANÇOIS ;
- ✚ **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets primitifs 2024 et suivants.

Délibération n°24 : Programme de Renouvellement Urbain – Signature de l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle ANRU – Ecoquartier du Hamois

M. EL GHALLOUSSI s'interroge sur le fait qu'il y ait autant de retard, alors même que L'ANRU vient de fêter ses 20 ans, que la loi de programmation pour la ville et pour la cohésion urbaine date du 21 février 2014, et l'annonce comme quoi le Hamois était retenu en quartier d'intérêt national et RU a été faite par l'ancien président François HOLLANDE en 2015, on est en 2024. D'ailleurs on n'a même pas terminé encore au Hamois de démolir. Il rappelle que la durée du NPNRU a été prévue sur 10 ans avec la possibilité via des avenants de pouvoir proroger et poursuivre le programme. Sur le premier PRU qui avait été lancé en 2004 lorsque les 10 ans avaient été fêtés, un livret avait été distribué, il y avait la programmation. Quand vous allez sur le site de l'ANRU regarder l'état d'avancement des quartiers d'intérêt national ou régional, aujourd'hui où ils en sont par rapport à leur état d'avancement que ce soit dans de la réhabilitation ou de l'aménagement sur les relogements et autres, on en est loin. Alors qu'est-ce qui explique qu'à Vitry on ait pris autant de retard ?

M. le Maire répond que tout d'abord on a terminé le premier PRU puis nous avons bénéficié de la mesure puis vous faites l'impasse sur les deux années de Covid, c'est un détail on n'y pense plus mais c'est quand même quelque chose qu'il faut mettre dans la balance. Vous comparez deux actions qui ne sont pas comparables puisque-là on détruit tout, on conserve deux immeubles, « les Paons et les Verdiens », qui sont rénovés, les résidentialisations sont faites et c'est une opération qui a une ampleur totalement différente et qui a donc une tout autre ambition. Puisque ça va devenir un écoquartier, là où c'était le règne du béton et forcément ce sont des actions qui sont plus lourdes. Après il y a les actions qui relèvent du bailleur et le bailleur ce n'est pas la Ville, autrefois le bailleur c'était Vitry-habitat qui a été repris par le Foyer Rémois, notre avis n'a pas été requis pour faire en sorte qu'il y ait une fusion entre le Foyer Rémois et Vitry-habitat, une fusion absorption même si on a été informé mais ces deux sociétés ont des identités juridiques différentes et donc c'est une négociation entre sociétés privées. Puis sont arrivées en 2017 les mesures qui ont été prises par les Pouvoirs publics sur l'APL, vous avez certainement dû entendre comment les bailleurs sociaux de France se sont élevés contre ces mesures, ce sont les 5,00 € qui ont été financés par les fonds propres des bailleurs qui autrement dit ont été ponctionnés par Bercy mais cette situation n'est pas sans conséquence, et tous les bailleurs qui étaient dans une situation fragile ont été obligés de fusionner parce qu'ils étaient vraiment au bout du rouleau et puis les crédits ont été supprimés donc il y a un gros litige entre le mouvement des bailleurs en France avec l'Union sociale de l'habitat et les Pouvoirs publics.

Le Foyer Rémois participe à toutes les réunions, a certainement pris du retard notamment pour la reconstitution des 60 logements mais il l'a assumé, il a pris des engagements publics et puis voici qu'arrive une inflation en matière de construction entre autres et cette inflation elle a aussi des conséquences sur les capacités des différents bailleurs et pas de tous mais ceux dont la situation est la plus fragile, le Foyer Rémois n'est donc probablement pas dans une situation très confortable et donc ceci n'avance peut-être pas au rythme auquel il faudrait. En ce qui concerne la reconstitution de l'offre il y a tout de même l'offre sur les 60 logements pour lesquels la consultation a été engagée et on attend l'analyse des offres, il y a des engagements qui ont été pris, avec la préfecture en particulier, les services de la DDT, nous faisons les pressions nécessaires pour que les choses avancent et elles n'ont pas avancé assez vite mais pour un certain nombre d'opérations, par exemple les 40 parcelles à construire, ça peut se dégager et s'engager très vite. Donc on est exigeant et c'est sûr que pour nous, pour la collectivité ce n'est pas forcément le partenaire idéal mais on est avec ce partenaire-là parce que c'est celui-là qui est avec nous et donc il faut travailler avec lui, avec un dialogue qui souvent peut être compétitif, musclé mais toujours dans la courtoisie et dans le respect pour faire en sorte que les engagements pris soient honorés.

M. MOUTON ajoute qu'on a rénové 100 % des appartements qui devaient être rénovés. C'est 150.000.000,00 € investis dans le quartier du Hamois, c'est 96 % de démolition, c'est le déménagement de personnes vers d'autres quartiers. On a entamé la 6^{ème} phase de relogement, alors ça avance vite les déconstructions parce que c'est financé à 100 % par l'ANRU. Ensuite il y a 62 logements qui devaient démarrer, on est en train de dévier les réseaux, on est en train de refaire la voirie, tout est prêt pour démarrer en juin l'opération de construction. Ensuite on aura l'école qui va être reconstruite avec la maison de quartier attenante. Il y aura également toutes les actions qui vont se déployer avec un peu de développement économique si ça marche, etc. Donc laissons le temps au temps, oui c'est vrai que ça n'avance pas assez vite pour nous en tous cas, mais vous ne pouvez pas comparer avec Rome Saint Charles car ils n'ont abattu aucun immeuble pratiquement, ou alors 1 ou 2, ils ont refait les cages d'escalier à minima et ils n'ont pas isolé les appartements. Honnêtement je ne suis pas satisfait de l'ANRU1 comme il avait été négocié à l'époque, ce n'est pas toujours une réussite. Vous regarderez dans le contrat de ville c'est écrit que la rénovation du quartier du Rome-Saint-Charles en tant que parc, en tant que voirie, en tant qu'aménagement public c'est bien par contre la rénovation individuelle des logements n'est pas au niveau que l'on aurait pu attendre et 10 ans après on se rend compte que c'est plus au niveau.

Demain le quartier du Hamois, c'est un écoquartier qui va arriver, ça va sûrement être demandé par l'ensemble de la population ce sera un quartier phare parce qu'on va complètement changer la physionomie des lieux, peut-être que l'on aura la chance d'avoir de l'attractivité sur le territoire et d'avoir des gens qui vont venir sur notre territoire et qui vont peut-être travailler sur Châlons, il y a 2.000 personnes qui vont travailler à l'extérieur tous les jours.

Ce que je veux vous dire c'est que c'est quand même quelque chose d'extrêmement important, de grand, eh oui ça fait 10 ans, c'est lent et je peux dire aussi qu'on a eu des réunions extrêmement tendues avec le Foyer Rémois parce que l'on n'est pas d'accord sur la cadence d'avancement.

On aurait pu avoir au début une opération portefeuille, on a une opération de déménagement, on reconstruit etc, cela aurait été plus facile pour proposer des solutions aux personnes qui sont obligées de s'expatrier sur un autre quartier et qui n'ont peut-être pas amélioré leur cadre de vie. Et si les actions cœur de ville avaient été au niveau que l'on aurait pu attendre, il y aurait peut-être eu des opérations qui auraient pu donner aussi de l'air pour les habitants et des solutions, donc on fait avec, ce n'est pas facile. Dernièrement j'ai même dit au Foyer Rémois que j'étais le premier à dire, n'acceptez pas n'importe quoi même s'ils vous font 3 propositions, si ça ne vous convient pas, vous ne prenez pas, parce que quand on déménage ce n'est pas pour 3 semaines, c'est pour plusieurs années, ce sont souvent des personnes qui ont des mobilités réduites, le fait de monter les escaliers c'est compliqué, donc on peut être en difficulté par rapport à ces personnes-là. Toujours est-il que l'opération tiroir ne s'est pas faite, on espère que ça va avancer, là on est dans la plus mauvaise période où les gens ne voient rien venir et voient tout le monde partir et c'est compliqué on le sait. Mais on est obligé de passer par cette étape-là pour pouvoir reconstruire, parce que l'on reconstruit sur de la démolition.

M. le Maire souligne que ça reste une opération d'ambition, c'est reconstruire la ville sur la ville et c'est vraiment quelque chose de formidable mais ça s'inscrit forcément dans le temps et le temps de la reconstruction n'est pas celui des discours. Je le confirme mais ça n'empêche que l'objectif est ambitieux, soutenable et souhaitable. Simplement sur la route il y a quand même quelques cailloux et il y a des difficultés mais ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés que l'on doit abandonner l'objectif et c'est justement l'objet de cette délibération. Pour compléter ce qui a été dit sur l'opération cœur de ville, il y a des actions qui avancent et d'autres qui avancent moins, celles de Plurial avancent normalement, conformément au calendrier, celles du Foyer Rémois il suffit d'aller rue de l'Arquebuse voir que ça fait quasiment 1 an que l'opération est ensuquée. Vous voyez bien à travers la porte, que les isolants sont restés là, ça ne bouge pas, c'est un constat et ce n'est pas satisfaisant, on n'arrête pas de le dire et on le dit publiquement pour que ce soit entendu.

M. EL GHALLOUSSI rebondit sur les interventions car on a 3 délibérations qui portaient sur la question des garanties d'emprunts, au regard de votre discours un peu alarmiste sur les bailleurs sociaux, ça pose quand même une interrogation sur la capacité du bailleur social de demain à présenter des opérations pour lesquelles la collectivité va se porter garante pour les emprunts.

M. le Maire répond que ce n'est pas de la capacité de la collectivité, mais vous savez que s'il n'y a pas de garantie d'emprunt, il n'y a pas de construction, il n'y a pas de reconstruction, donc vous voulez pénaliser les gens qui vont être les bénéficiaires des logements en PLUS ou PLAI, c'est un comble. Donc arrêtez cette tartuferie, c'est le sort des personnes qui est en jeu. Ça ne va pas aussi vite, c'est vrai mais ce n'est pas pour autant qu'il faille jeter le bébé avec l'eau du bain et jeter l'opprobre sur les actions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 25 avis favorables, 4 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), MM. DUCHÊNE, EL GHALLOUSSI, MIRGODIN (pouvoir) et 2 avis contraires : M. TRIOLET, Mme GOLLÈS (pouvoir).

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier du Hamois portée par la Communauté de Communes Vitry, Champagne et Der ;

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à rechercher toute subvention susceptible d'abonder au financement d'une ou des opérations dont la Commune a la charge et signer tous les documents afférents.

Délibération n°26 : Développement Économique – Définition des zones d'accélération des énergies renouvelables après concertation publique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

Par 29 avis favorables et 2 abstentions : Mme MUNSTER (pouvoir), M. DUCHÊNE.

✎ **ÉMET** un avis favorable à la définition des zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune ;

✎ **VALIDE** la transmission de la cartographie de ces zones au référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de la Marne, à la Communauté de communes Vitry, Champagne et Der et au Syndicat Mixte ADEVA Pays Vitryat ;

Délibération n°27 : Travaux – Plan d'accessibilité de la voirie

M. DUCHENE observe que l'écriture inclusive est utilisée dans les délibérations et rappelle la circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au journal officiel de la République française qui considère que dans les textes réglementaires le masculin est une forme neutre, et qui invite, en particulier pour les textes destinés à être publiés au journal officiel de la République française à ne pas faire usage de l'écriture dite inclusive qui désigne les pratiques rédactionnelles typographiques à l'emploi du masculin lorsqu'il est utilisé dans le sens générique, etc, parce que l'on parle d'accessibilité et notamment pour les personnes non-voyantes, l'écriture inclusive est absolument impossible à lire.

M. EL GHALLOUSSI : vous avez rappelé la chance que l'on avait sur le territoire vitryat au sujet de l'accessibilité, et il faut aussi rappeler qu'au-delà des opérations en centre-ville qui bénéficient aussi de cofinancement et de subvention de notre collectivité ou d'autres partenaires financiers, que la question de l'accessibilité a fortement évolué ces dernières années aussi dans les quartiers prioritaires grâce aussi aux opérations ANRU qui ont permis dans le cadre de réaménagement de voirie, de création de voirie nouvelle ou en tous cas des travaux dans l'espace public de permettre à chaque fois qu'il y a des travaux qui sont mis en place la mise en conformité.

M. GREENHALGH répond qu'il est d'accord sur le principe, mais ce qu'il regrette c'est que la Ville fait un effort considérable en la matière mais certains commerces ne veulent pas faire cet effort.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

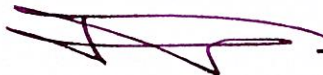
A l'unanimité,

✎ **APPROUVE** le plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

✎ **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document portant sur la mise à jour du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (P.A.V.E.).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée 21h10.

Le secrétaire de séance,



Gérard TINDILLIÈRE



Le Maire,



Jean-Pierre BOUQUET